

Recommandation pour la réduction de la pollution par les microbilles de plastique en milieu marin

Adoptée le 4 novembre 2016 à la 31^{ème} assemblée générale de l'ICRI (Paris, France)

Contexte

Les microplastiques primaires tels que les microbilles sont très utilisés comme agents abrasifs et excipients dans un large éventail de produits cosmétiques et de produits d'hygiène personnelle, comme les exfoliants pour le visage et les gels douches. Ces minuscules particules de plastique solide, synthétique et non biodégradable, mesurant moins de 5 mm, peuvent être sphériques ou avoir une forme irrégulière et sont produites dans de multiples couleurs. Les types de plastique les plus fréquemment utilisés pour les microbilles sont le polyéthylène (PE), le polyméthacrylate de méthyle (PMMA), le nylon, le polytéréphtalate d'éthylène (PET) et le polypropylène (PP).

Les microbilles ont été brevetées dans les années 1970 mais n'ont commencé à être utilisées que récemment comme composant jetable dans les produits de consommation. Actuellement, des centaines de marques dans le monde entier utilisent du plastique pour les produits d'hygiène corporelle et chaque année, les microbilles de plastique sont utilisées comme principal agent exfoliant dans un nombre croissant de produits.

Les microbilles de plastique concourent au déversement croissant de matière plastique dans nos océans. Ces morceaux de plastique microscopiques, qui pourraient ne pas être utilisés, contribuent à la pollution de nos mers par de plus gros morceaux de plastique décomposés et par des fibres, transformant les mers en une soupe de plastique malsaine. Dans leur usage courant, les microbilles sont emportées dans les égouts vers les systèmes de traitement des eaux usées, où elles passent au travers des mécanismes d'épuration et sont par la suite évacuées dans la mer. Le nombre total de microplastiques dans un produit cosmétique ordinaire peut être considérable ; on estime par exemple qu'entre 4 600 et 94 500 microbilles peuvent être libérées à chaque utilisation d'un gommage pour la peau¹. Si les microplastiques cosmétiques sont loin d'être la source la plus importante de microplastique, ils contribuent tout de même de manière significative, jusqu'à 4,1%² des microplastiques se déversant chaque année en milieu marin au niveau mondial, soit entre 10 900 et 38 300 tonnes³. Les microbilles de plastique sont donc une source de pollution très importante, qui pourrait être évitée puisque des alternatives naturelles existent.

¹ Napper and al., 2015.

^{2,3} *Study to support the development of measures to combat a range of marine litter sources*, Rapport pour la DG Environnement de la Commission européenne, 29 janvier 2016, <http://ec.europa.eu/environment/marine/good-environmental-status/descriptor-10/pdf/MSFD%20Measures%20to%20Combat%20Marine%20Litter.pdf>

Le problème principal des microbilles est le suivant : en raison de leurs dimensions réduites, elles ont une grande surface par rapport à leur volume, et suite à leur utilisation, de très nombreux adsorbants toxiques prêts à l'emploi et très efficaces sont déversés intentionnellement dans la nature. On sait qu'en milieu marin, les microplastiques sont des supports d'agents de pollution, les polluants organiques persistants (pesticides, substances ignifuges, polychlorobiphényles).

Par ailleurs, les effets négatifs de ces microbilles sur les espèces et les habitats marins sont maintenant prouvés. Des travaux scientifiques récents sont en cours pour trouver de nouveaux exemples de plastique dans des organismes marins de toute sorte. Cependant, il ne s'agit pas seulement de la vie marine ; une étude récente a montré que 90% des oiseaux avaient eux-aussi du plastique dans leur estomac. Les microbilles se retrouvent chez l'homme via le dentifrice ou les produits de la mer ayant ingéré des microplastiques et les produits toxiques qui les accompagnent.

Une étude de 2013⁴ a établi qu'au début de la chaîne alimentaire, le phytoplancton et le zooplancton pouvaient ingérer des particules de microplastique. L'étude a conclu que le plastique contenu dans l'alimentation des organismes marins pouvait avoir un « impact négatif » sur leur santé. En 2015, une étude menée par l'Université James Cook⁵ en Australie a prouvé que les récifs coralliens de la grande barrière de corail ingéraient des microparticules de plastique.

Des rapports et recherches scientifiques, conduits notamment par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ont révélé les effets des microbilles. Aux Etats-Unis, le *Microbead Free Waters Act* (2015) a interdit la vente de produits d'hygiène personnelle contenant des microbilles de plastique. D'autres pays, comme l'Australie et de nombreux pays européens, encouragent également l'élimination progressive ou l'interdiction des microbilles de plastique ; la France⁶ et le Royaume-Uni⁷ interdisent par exemple l'utilisation de microbilles dans les cosmétiques ; des mesures similaires sont en cours d'élaboration au niveau de l'Union européenne.

* * *

⁴ Matthew Cole, Pennie Lindeque, Elaine Fileman, Claudia Halsband, Rhys Goodhead, Julian Moger, and Tamara S. Galloway, *Microplastic Ingestion by Zooplankton*, in *Environmental Science & Technology*, May 2013.

⁵ N.M. Hall, K.L.E. Berry, M.O. Hoogenboom, Faculté des sciences marines et environnementales, James Cook University, Townsville, Australia

⁶ Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : restrictions à la commercialisation de microbilles dans les produits cosmétiques rincés ou de nettoyage, au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

⁷ « Le gouvernement britannique promet que les microbilles seront interdites en 2017 », <http://www.bbc.com/news/uk-37263087>



L'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI),

Reconnaissant que la présence de microbilles est une source grave de préoccupation mondiale, en particulier pour les récifs coralliens et les écosystèmes associés, qui appelle une réaction mondiale ;

Rappelant la résolution 11 sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin et la résolution 12 sur la gestion durable des récifs coralliens, adoptées lors de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement

1. appelle les Etats à interdire les microbilles de plastique ;
2. invite également les membres de l'ICRI à plaider pour ces interdictions ;
3. est déterminée à promouvoir les échanges d'expertise, de bonnes pratiques et d'expériences pour faire face aux conséquences des microbilles de plastique sur les récifs coralliens.